

*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux-mil vingt trois, le jeudi 14 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal convoqué légalement le 08 septembre 2023, s'est réuni, en séance ordinaire, à la SALLE PIERRE MARTIN, sous la présidence de Monsieur DIDIER GONZALES, Maire.

Date de la convocation : 08 septembre 2023

Étaient présents : DIDIER GONZALES, BEATRICE COLLET, JEAN-MARIE SIMON, SANDRINE LEDIEU, FREDERIC LOUINEAU, CATHERINE GALICHET, ROLAND MAUREL, ELISE GONZALES, ELODIE THOURY, ALAIN LALOE, MARTINE GATE, DOMINIQUE FOSSOYEUX, JEAN-LOUIS MAITRE, SYLVINE SAN MARTIN, PHILIPPE N'GOYI, PATRICIA PEREIRA, MARIE-LAURE MADELEINE, VERONIQUE KUHN, LAURENT TRANCHARD, LAURENT DESPIERRES, DENIS TRIPAULT, ALVARO VENDEIRO, DAVID HOURDEAU, SIHEM BOUAKOUIR, CINDY LIMA DE SOUSA, GEOFFRAY THAUVIN, EVELYNE LE CORRE, PASCAL PICHARD, ERIC CHAMAULT, MARGAUX CHARLES, PATRICE FAUQUEMBERG

Absent(s) : RACHID HALLAF

Excusé(s) : MANUEL MERLINO, BRICE ROUCOULES, SOPHIE ITARD

Représenté(s) : MANUEL MERLINO À DIDIER GONZALES, BRICE ROUCOULES À SANDRINE LEDIEU, SOPHIE ITARD À PATRICE FAUQUEMBERG,

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents physiquement : 31

Nombre de procurations : 3

Nombre de Conseillers votants : 34

**Détail des votes :**

Pour : 31

Abstentions : 3 Abstention(s) (PASCAL PICHARD, ERIC CHAMAULT, MARGAUX CHARLES)

Contre(s) : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0

Secrétaire de séance : Monsieur GEOFFRAY THAUVIN



**Délibération du Conseil Municipal**

**n°2023-09-051**

Objet : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'aménagement de la rue Eugénie Le GUILLERNIC suite aux travaux de mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales par le SyAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, relative à la maîtrise d'ouvrage publique, notamment son article 2-II, disposant des conditions de transfert de maîtrise d'ouvrage,

VU les travaux de mise en conformité de l'assainissement de la Rue Eugénie le GUILLERNIC avec la création d'un nouveau réseau sur tout le linéaire de la Rue,

VU la pollution non négligeable engendrée par les rejets de l'installation unitaire d'assainissement actuelle de la Rue précitée,

VU l'exposition répétée de la Rue précitée aux phénomènes d'inondations par ruissellement et débordement des réseaux en cas d'orages et de précipitations de fortes intensités,

VU le projet d'enfouissement des réseaux de distribution électrique, d'éclairage public et de télécommunications dans la Rue précitée,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder aux travaux de réaménagement et de désimperméabilisation de la Rue Eugénie Le GUILLERNIC, dont le montant prévisionnel s'élève à 631 344 € TTC, maîtrise d'œuvre comprise et hors subventions,

CONSIDERANT le budget communal,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE le projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au SyAGE par la Commune pour la réalisation des travaux réaménagement et de désimperméabilisation de la Rue Eugénie Le GUILLERNIC.

Article 2 : AUTORISE le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SyAGE, ainsi que les actes complémentaires en vue de la réalisation des travaux réaménagement et de désimperméabilisation de la Rue Eugénie Le GUILLERNIC.

Délibération adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Pour extrait conforme

Le Maire,

**DIDIER GONZALES**

Publication par affichage le

**150923**

Susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication

